Développement de la méthanisation, quelle place pour les élus locaux ?

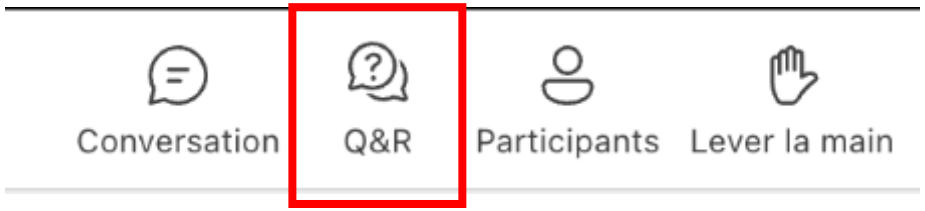
Webinaire

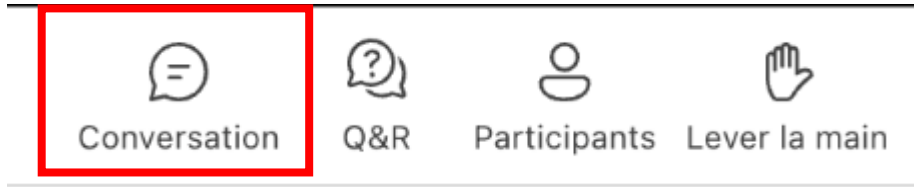
01 octobre 2026

En partenariat avec :

Quelques règles pour le webinaire

- Avant de commencer le webinaire, penser à actualiser vos **Prénom, NOM et Structure** pour être mieux identifié lors des échanges
- Audio
 - Seuls les intervenants peuvent prendre la parole
 - Vous pouvez adresser vos questions et remarques par écrit
- Poser une question aux intervenants
 - Utilisez l'interface « Q&R » en haut de l'écran
 - Limitez vos questions à 1 ou 2
- Signaler un problème technique
 - Utilisez l'interface « Conversation » en haut de l'écran





L'ensemble des éléments présentés aujourd'hui seront mis en ligne dans les jours qui viennent sur le site : www.methabfc.fr

Sommaire

- Présentation des intervenants
- Méthanisation ? De quoi parle-t-on ?
- Le contexte énergétique
- L’approche territoriale
- Témoignage d’élue Mme Aline GRUET, Maire de Pierre de Bresse
- Questions/réponses

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Présentation des intervenants

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Les intervenants

- **Thomas FILIATRE**, coordinateur dispositif MethaBFC (financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté)
- **Romain CHARTIER**, Responsable de la mission énergies renouvelables, DDT 71
- **David CHAUVIN**, Chargé de développement Biométhane Bourgogne & Jura, GRDF
- **Aline GRUET**, Maire de Pierre de Bresse

A partir de la session de questions/réponses

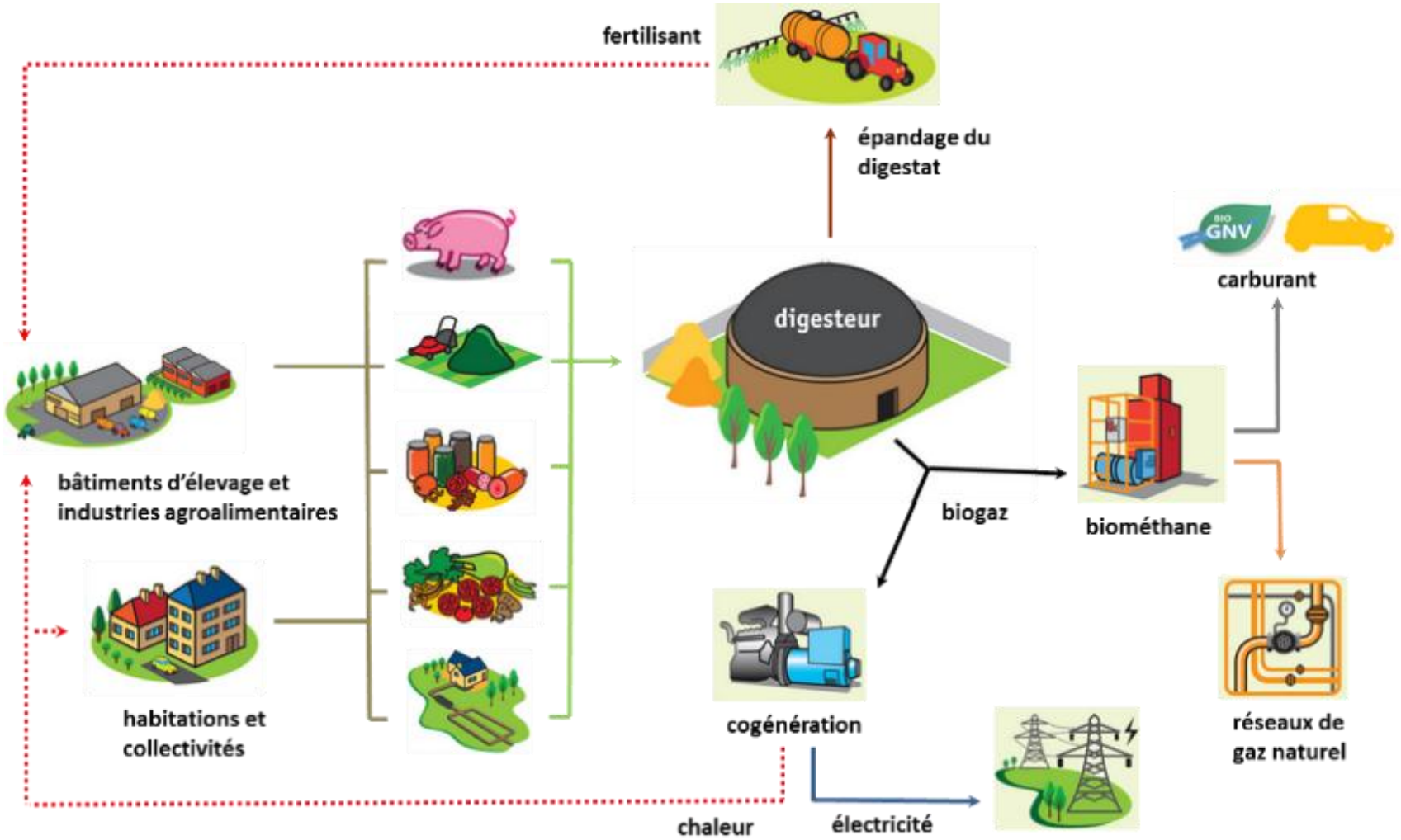
- **Xavier BERTUIT**, Chef UiD 39-71, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- **Anne MIRETE**, Responsable unité Environnement et Autres Filières, DDPP 71
- **Marie-Pierre SIRUGUE**, Chargée de mission EnR, Conseil Régional
- **Camille CARRERE**, ingénieur méthanisation et agriculture, ADEME Bourgogne-Franche-Comté

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Méthanisation, de quoi parle-t-on ?

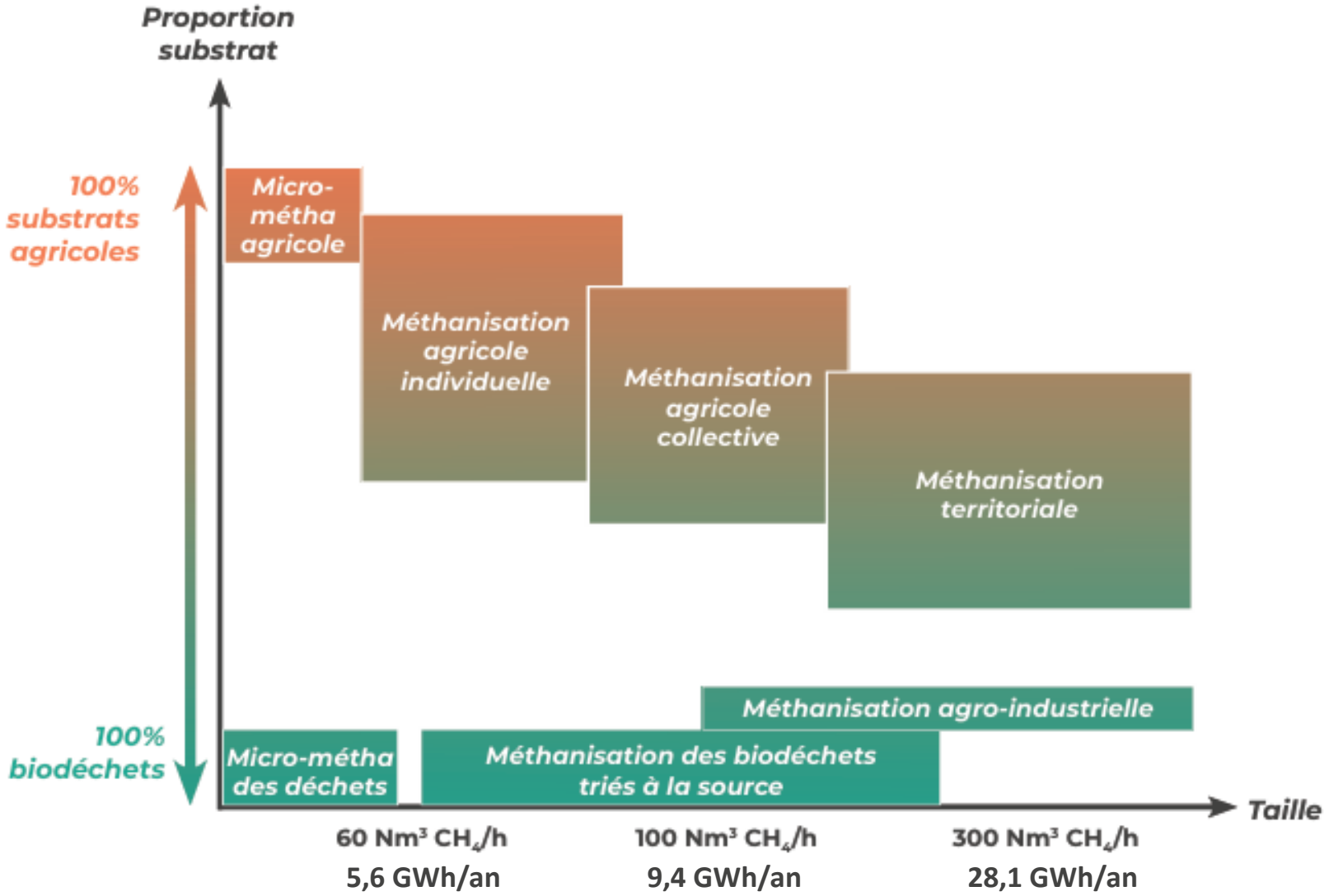
MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Méthanisation, rappel du principe



MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

La méthanisation : différents modèles



MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Le contexte énergétique

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

La cogénération en Région : 75 SITES

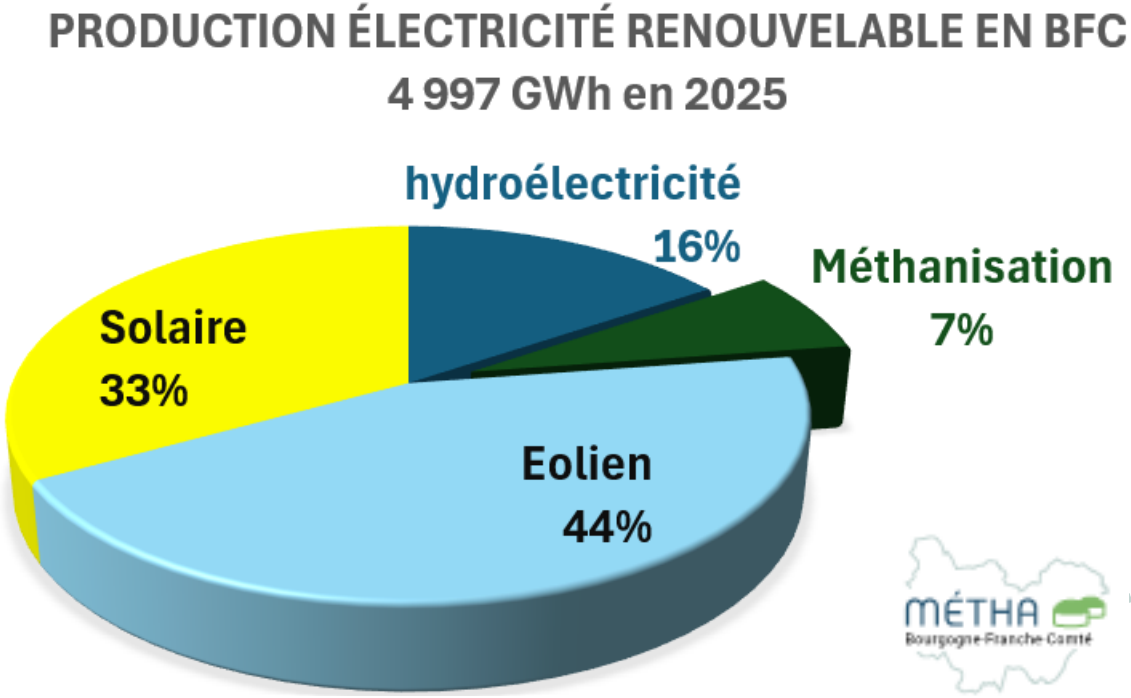
- Production électrique : 355,7 GWh
- Production thermique : 500 GWh (estimation)

TOTAL BIOGAZ VALORISE EN COGENERATION PRODUIT EN 2025 : **856 GWh**

Arrêt des tarifs septembre 2025.

Aucune mise en service, aucun projet.

La question se pose sur ce que les sites vont devenir à la fin des contrats.



L’injection en Région : 28 sites

- ## GRDF (Distribution)

 Mises en services : 2 depuis juin 2025

 23 sites en fonctionnement au 30/06/2026

Quantité d’énergie injectée en 2025 :

461 GWh

- ## NaTran (transport)

 Pas de mise en service depuis juin 2025

 5 sites en fonctionnement au 30/06/2026

 A noter : site de Chagny longtemps à l’arrêt en 2025

Quantité d’énergie injectée en 2025 :

118 GWh

Quantité totale d’énergie injectée en 2025 :

579 GWh



Objectif PPE régionalisé d’énergie injectée en 2030 :

1 200 GWh

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

La méthanisation en Saône-et-Loire

COGENERATION

- ENEDIS (Distribution)

 3 sites en fonctionnement au 30/06/2026

Puissance installée en 2025 :

1,4 MW

INJECTION

- GRDF (Distribution)

 5 sites en fonctionnement au 30/06/2026

Quantité d'énergie injectée en 2025 :

89,4 GWh

- NaTran (transport)

 1 site en fonctionnement au 30/06/2026

 A noter : site de Chagny longtemps à l'arrêt en 2025

Quantité d'énergie injectée en 2025 :

3,9 GWh

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Avec des objectifs toujours ambitieux

PPE 3

- Pas de place pour la production d'électricité par méthanisation
- 44 TWh de biométhane pour 2030 **(13,6 TWh ont été injectés en 2025)**
- Entre 47 et 82 TWh pour 2035

L'avenir des réseaux

Compte tenu de la baisse des consommations attendue, un **plan de déclassement des réseaux** est en cours d'élaboration

Suivi et ambitions régionales actuelles :

2024	0.7 TWh
2030 : x 1,7	1.2 TWh
2035 : x 2,7	1.9 TWh
2050 : x 4,3	3.0 TWh

Sources: Atmo BFC, ODRE, GRDF, NaTran, SRADDET et scénario REPOS, Institut négaWatt, Solagro

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Approche territoriale

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

La méthanisation sur un territoire

- Réduit les odeurs à l'épandage
- Baisse le recours aux herbicides (destruction des graines d'adventice)
- Maintien et diversifie l'agriculture avec un revenu complémentaire
- Permet le recyclage des nutriments (NPK)
- Apporte des fertilisants organiques renouvelables et réduit la consommation d'engrais de synthèse
- Peut être un levier pour améliorer les pratiques agricoles (introduction d'intercultures, allongement des rotations, conversion en agriculture biologique, apport de matière organiques aux sols

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

La méthanisation sur un territoire

Peut permettre la mise en place une coopération urbain/rural (biodéchets)

Participe aux objectifs de production d'énergie renouvelable

Améliore l'image du territoire (EnR)

Créer de l'emploi non délocalisable

Améliore l'autonomie énergétique

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Quels rôles pour la collectivité ?



La collectivité peut aussi être une courroie de transmission pour les enjeux de concertation et communication autour d'un projet

Pour information, l'ADEME a édité un guide à destination des porteurs de projets :

https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2021/06/guideinformeretdialoguermethanisation-032018.pdf

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Réglementation

Procédures applicables en fonction de la typologie

Typologie	ICPE (DREAL OU DDPP)	Permis de construire	Agrément sanitaire	Loi sur l'eau (DREAL)
Méthanisation : • agricole • collective • centralisée • d'ordures ménagères	X	(DDT) X	(DDPP) X	
Méthanisation industrielle	X	X	(X)	
Stations d'épuration (STEP)		X		X
Décharges (ISDND)	X	X		

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Urbanisme

Cadre réglementaire et typologie des projets

Catégories :

1. Agricole : capital et intrants majoritairement agricoles (+ de 50%)
2. Industriel : cas particuliers non agricoles et non collectifs

Peut appartenir à la catégorie : Équipement d'intérêt collectif : injection/vente d'énergie

- Projet soumis aux réglementations urbanisme, environnement, énergie et sanitaire
- Permis : autorité locale si énergie utilisée sur site ; préfet si vente/injection
- Dépôt du permis en mairie dans tous les cas

Points de vigilance :

- Vérification des destinations autorisées
- Compatibilité ICPE et OAP du PLU(i)
- Prise en compte des nuisances et du voisinage

Message clé : la qualification du méthaniseur détermine sa compatibilité urbanistique

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Distance d’implantation – 2781

- 100 m d’un tiers (Déclaration Contrôlée)
- 200 m d’un tiers (Enregistrement et Autorisation)
- l'installation n'est pas située dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine
- au moins 35 mètres des puits et forages de captage d'eau extérieurs au site, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, à des industries agroalimentaires ou à l'arrosage des cultures maraîchères ou hydroponiques
- Au moins 35 m des rivages et berges des cours d'eau

La réglementation à respecter

Rubriques 2781	Type de matières traitées	Typologies concernées	Tonnage traité : < 30 t/j (10 950 t/an)	Tonnage traité : Entre 30 et 100 t/j (entre 10 950 t/an et 36 500 t/an)	Tonnage traité : > ou égale à 100 t/j (> 36 500 t/an)
2781-1	Matière d'origine végétale agricole ou IAA, effluents d'élevage, matières stercoraires et lactosérum	Agricole, Industrielle, Territoriale	Déclaration	Enregistrement	Autorisation
2781-2	Autres : effluents industriels, biodéchets, matières animales, boues de STEP	Industrielle, Territoriale, Valorisation des biodéchets, STEP	Enregistrement		Autorisation

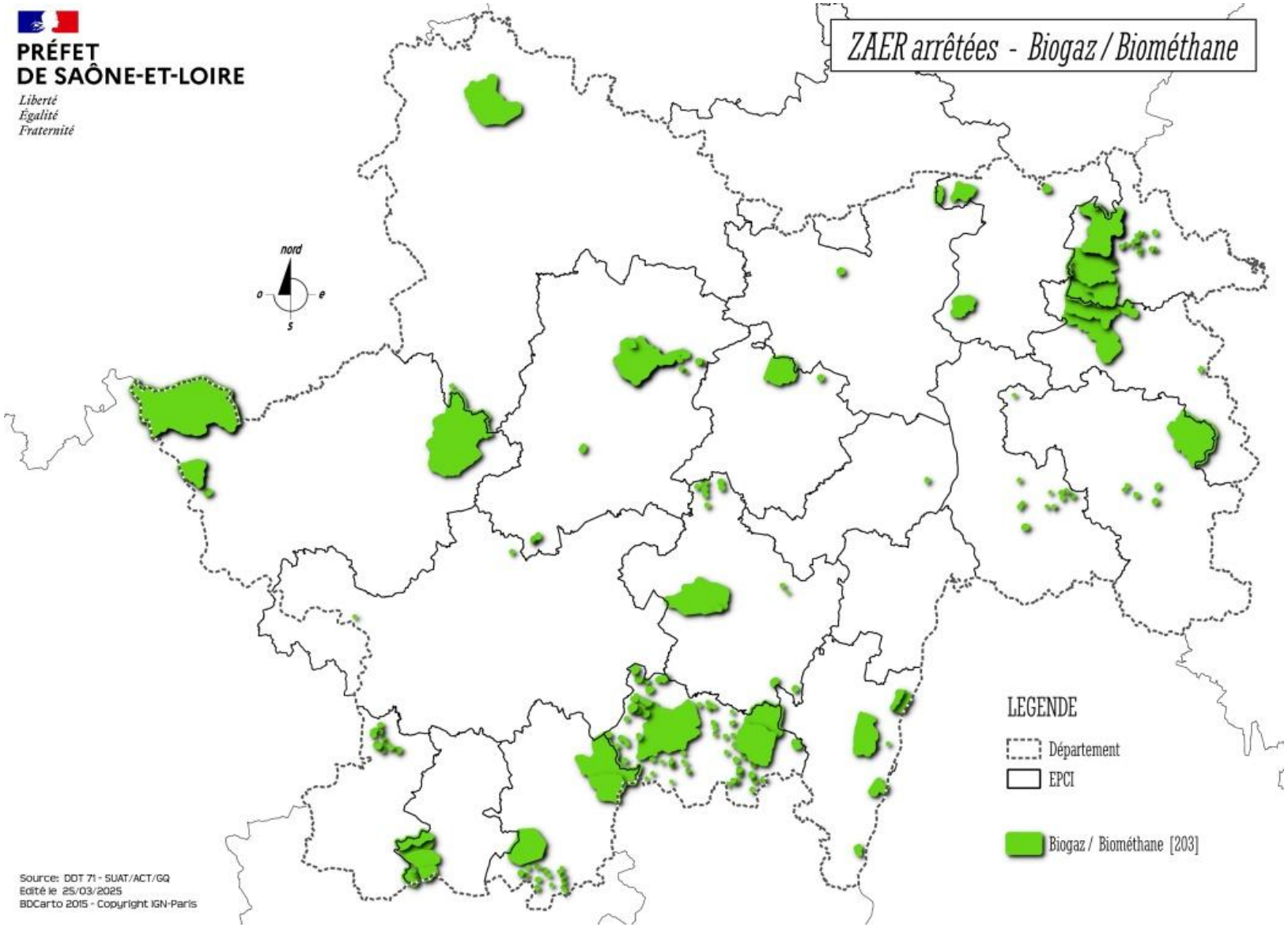
Fréquemment : évolution phase 1 / phase 2 (DC -> 2)
Attention aux exigences croissantes sur les dossiers DC

Les ZAEnR : rappel de l'historique

- Les ZAEnR ont été introduite par la loi APER, loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 d'accélération de la production des énergies renouvelables
- Prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAER) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables terrestres (Article L1411-5-3 du code de l'énergie)
- La première vague a eu lieu en 2024, seconde vague en 2025 pour permettre d'atteindre les objectifs

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Carte des collectivités



Cartographie des communes de Bourgogne-Franche-Comté ayant au moins une ZAEnR méthanisation arrêtée au 12/09/2025

SOURCE : DDT 71

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Le réseau de gaz

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Acteur engagé

GAZ VERT

100% local et renouvelable

GRDF, QUI SOMMES-NOUS?

Une entreprise régulée dont l'activité est régie par une mission de service public

Mémo :

*Les **5 acteurs clé***

de la chaine gazière

Exploration



Transport



Stockage



Distribution



Fourniture



Activité de GRDF

- est régie par un **Contrat de Service Public** signé avec l'État,
- s'exerce sous une triple autorité **: État + Collectivités + Commission de régulation de l'énergie (CRE).**

GRDF en chiffres :

- GRDF gère le réseau de gaz le plus long d'Europe : **200 715 km** soit l'équivalent de près de 5 fois le tour de la terre !
- Plus de 11 000 salariés œuvre à la bonne distribution du gaz auprès de 11 millions de clients.

Principales missions de GRDF:

- **Construit et Exploite** le réseau gaz
- **Achemine le gaz** pour le compte d'une 50aine de fournisseurs
- **Accompagne la transition énergétique en participant au développement du biométhane et du BioGNV**

Des objectifs ambitieux :

- **20% de Gaz Vert** dans notre réseau **en 2030** (25% pour les régions Grand Est & BFC) ;
- **100%** de Gaz Vert **en 2050** !

Bon à savoir :

- Il n’est pas indispensable que la commune soit alimentée en gaz pour raccorder un projet ;
- Il n’y a pas de distance au réseau minimale ou maximale pour accueillir un projet ;
- La présence d’un réseau ne garantit pas la capacité de ce dernier à accueillir un projet ;
- Le porteur de projet ne choisit pas le réseau sur lequel il va injecter (GRDF/Natran).

Avant toute autre chose, n’hésitez à solliciter votre interlocuteur GRDF ou NATRAN pour obtenir une analyse préliminaire gratuite !

Comment se raccorder aux réseaux gaziers ?

Les 2 étapes incontournables :

1. **Demander une analyse préliminaire (gratuite) pour estimer le coût de raccordement et la capacité d'accueil du réseau.**

2. **Demander un devis d'étude détaillée (Env. 14k€ HT) qui une fois signé, fera entrer votre projet et sa future production dans le registre des capacités du zonage concerné.**

Le droit à l'injection, permet aux porteurs de projet de bénéficier d'une réfaction de 60% sur les coûts de raccordement. Cette dernière est capée à 600k€.

Exemple 1 : Coût de raccordement avant réfaction : 700k€ Reste à charge producteur : 280k€

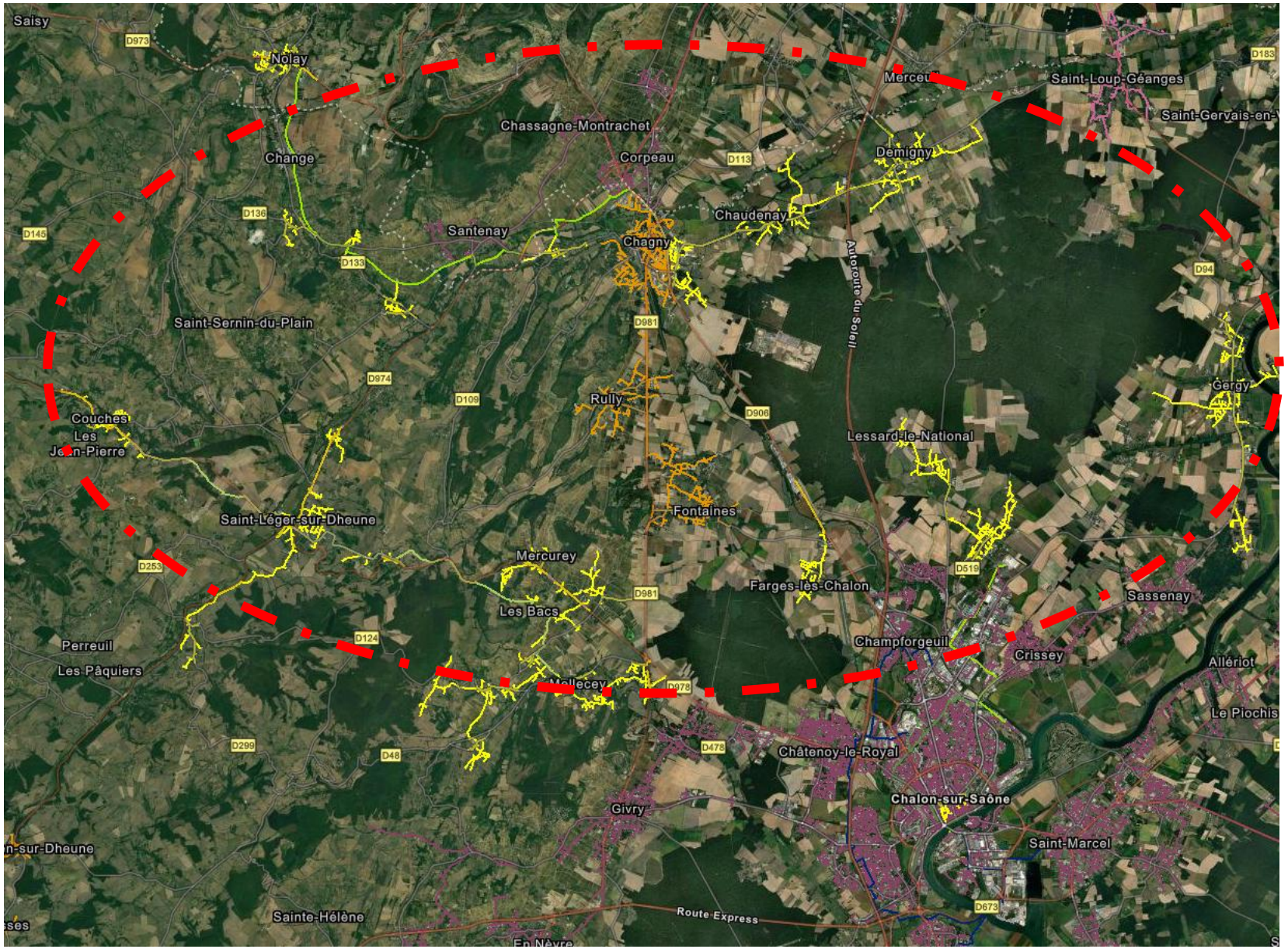
Exemple 2 : Coût de raccordement avant réfaction : 1500k€ Reste à charge producteur : 900k€

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Saône et Loire :
Les secteurs propices au développement de projets

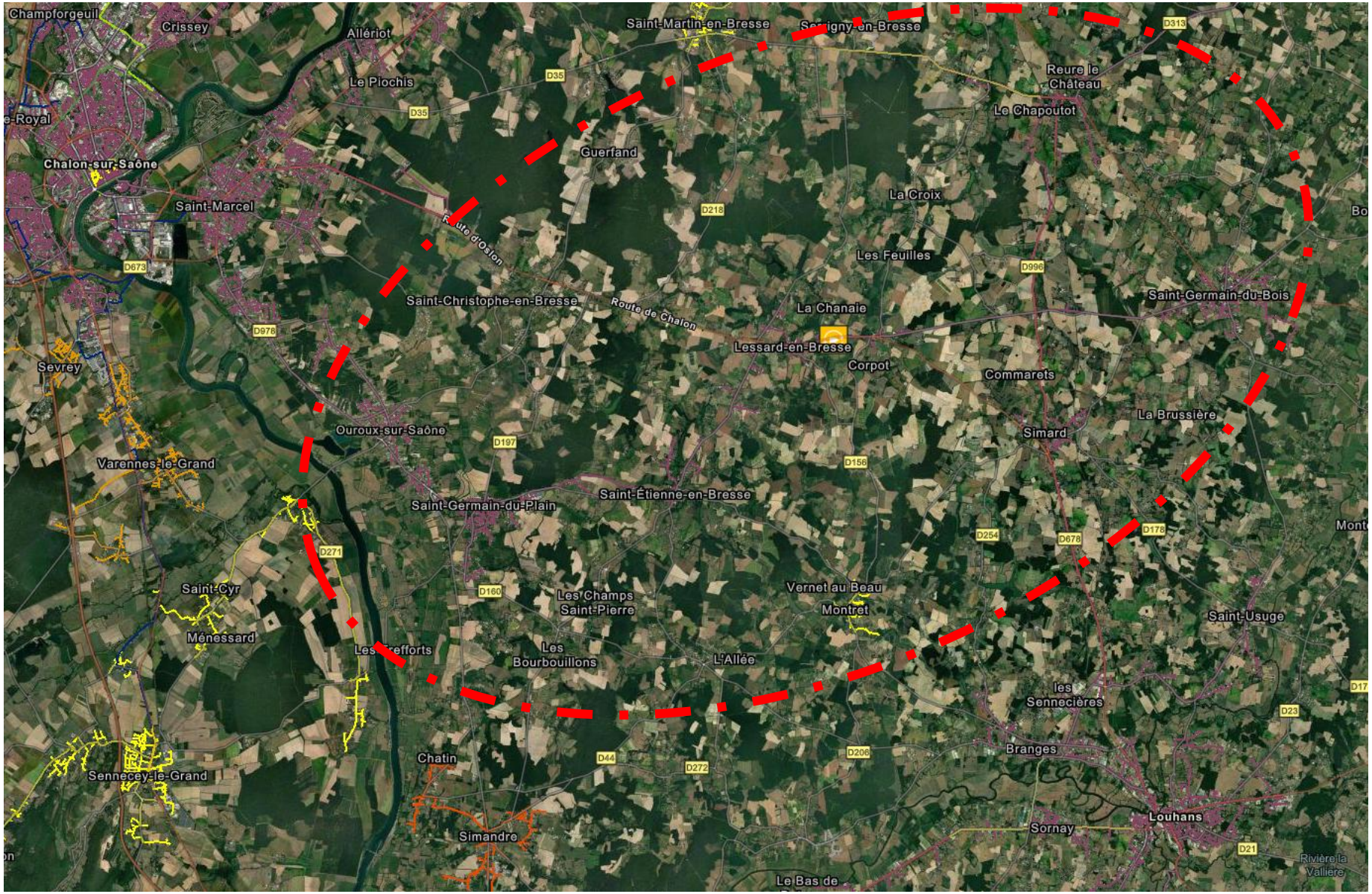


Saône et Loire : Les secteurs propices : Le nord



Une capacité d'accueil d'environ 800 Nm3/h sur ce secteur grâce à un maillage Chagny - Beaune.

Saône et Loire : Les secteurs propices : Nord Ouest



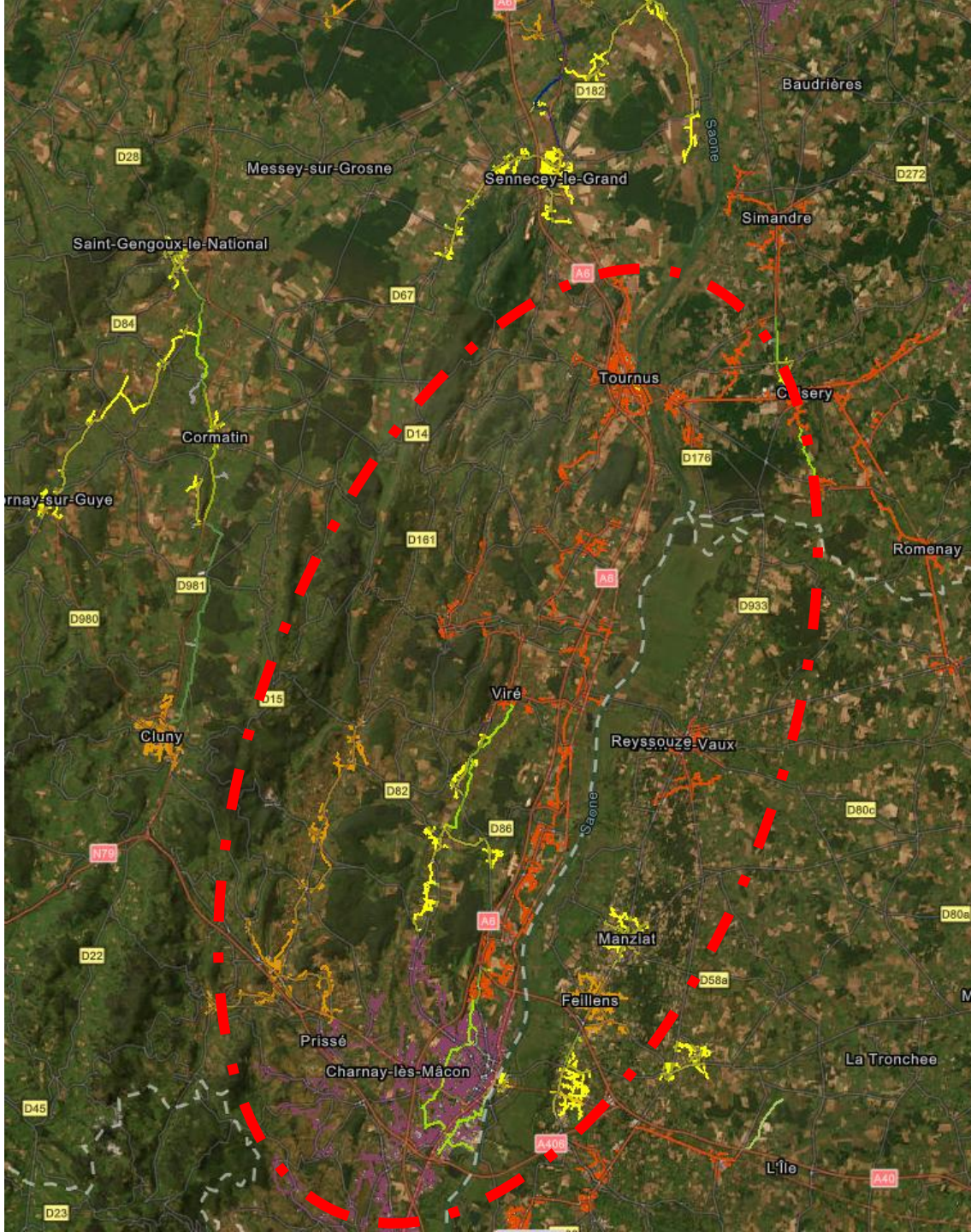
Validation CRE d'un rebours distribution/transport sur la commune de Lessard en Bresse.

Désaturation du secteur Chalonnais et nouvelles capacités d'accueil sur le secteur

Saône et Loire :
Les secteurs propices :
L’axe Tournus-Macon

Maillages aisés entre Tournus et Macon

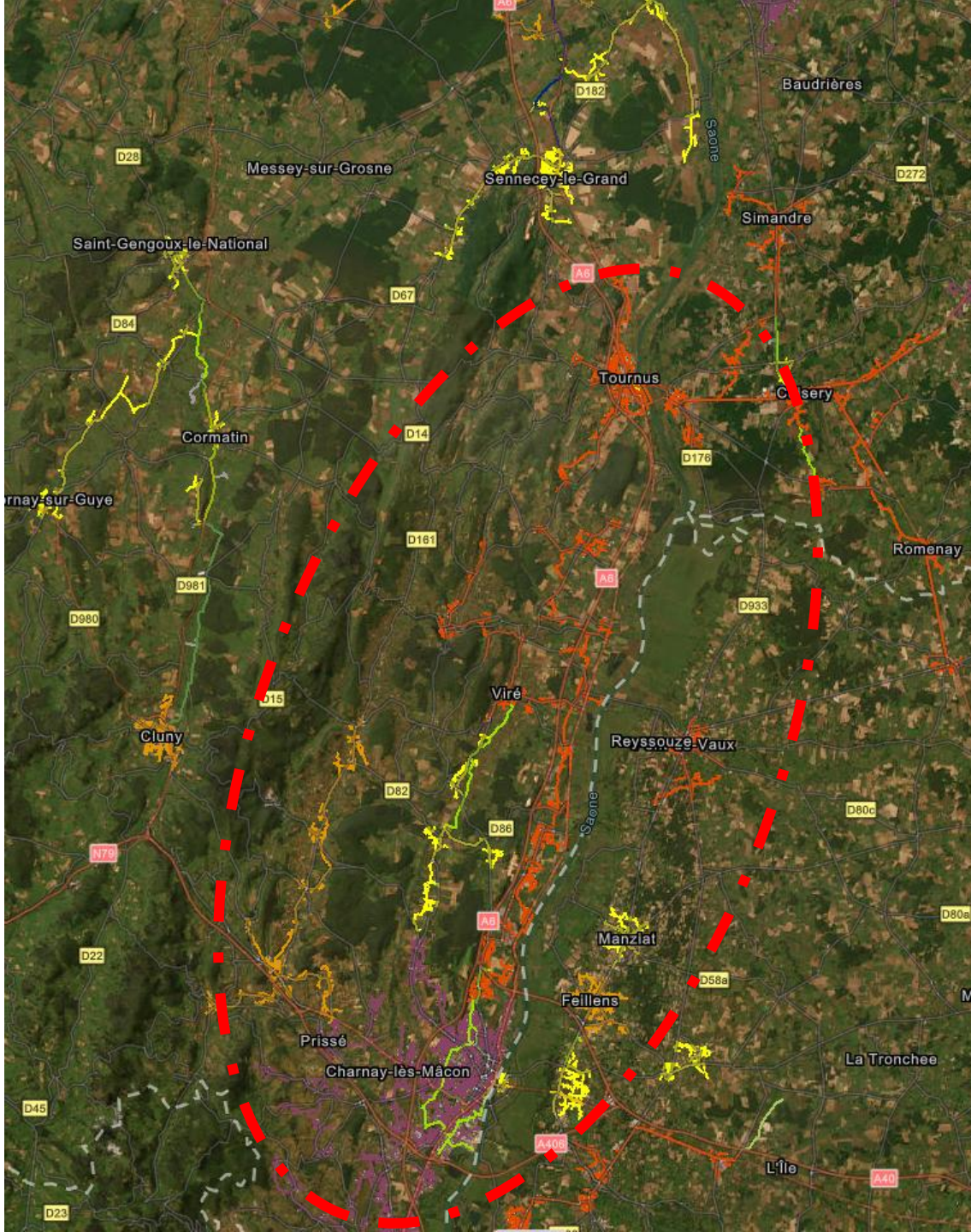
Bénéfice d’un potentiel rebours sur Belleville en Beaujolais pour les projets les plus au sud.



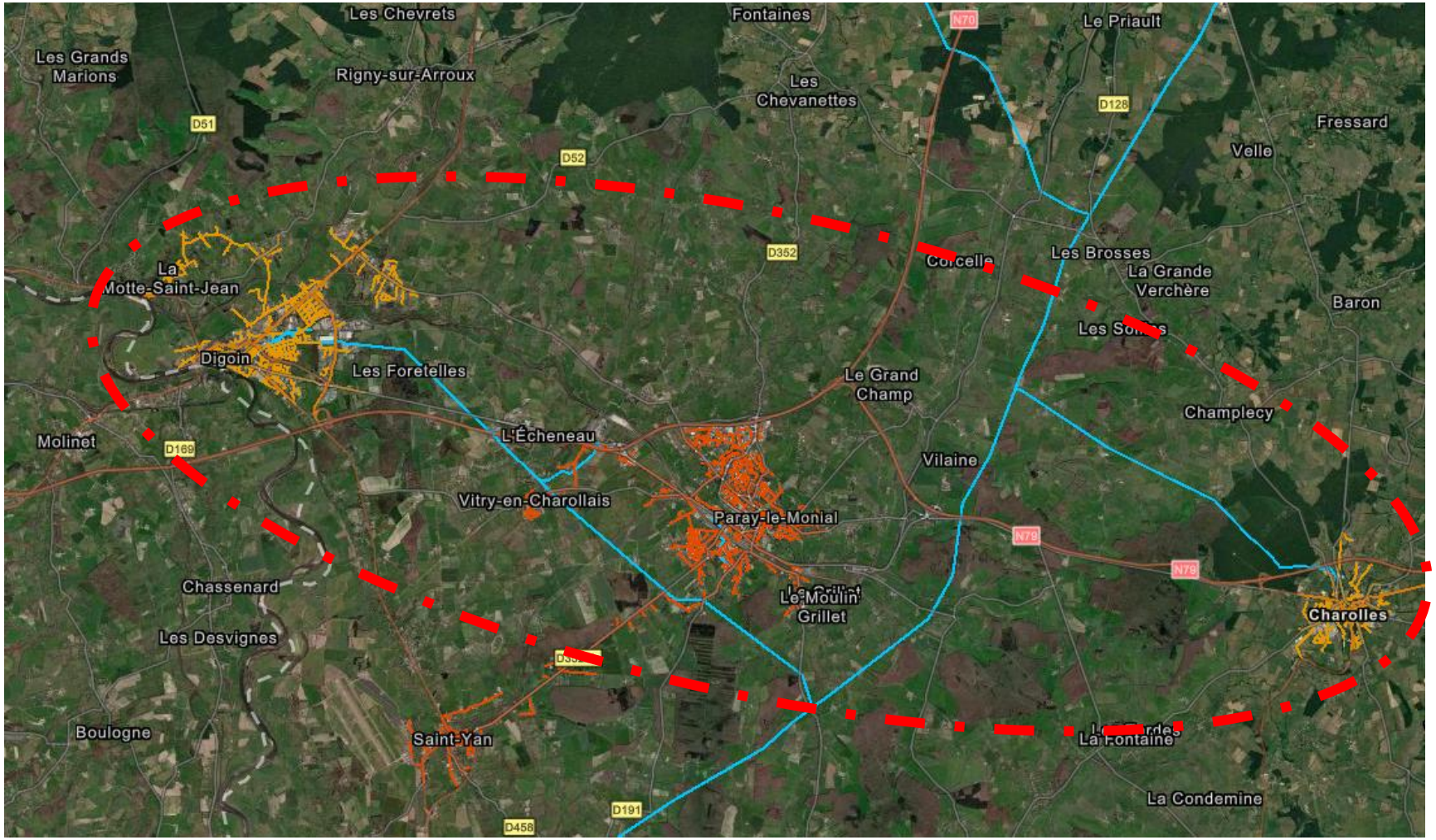
Saône et Loire :
Les secteurs propices :
L’axe Tournus-Macon

Maillages aisés entre Tournus et Macon

Bénéfice d’un potentiel rebours sur Belleville en Beaujolais pour les projets les plus au sud.



Saône et Loire : Les secteurs propices : L'axe Digoin – Paray le monial - Charolles



Maillages aisés entre Digoin – Paray le Monial - Charolles

Actuellement en capacité d'accueillir 2 projets inf. à 13 GWh

L'émergence d'un projet industriel sur ce secteur pourrait assez facilement permettre de faire émerger un rebours entre Paray le Monial et Digoin

Témoignage de Mme Aline Gruet,

Maire de Pierre de Bresse

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Questions/réponses

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté